



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

pass Culture -18 ans

Pourquoi un pass Culture au collège et au lycée

- 1 – Octroyer de **nouveaux moyens** substantiels pour l'EAC et ainsi viser 100 % des élèves
- 2 – Développer de **nouvelles manières de construire** les actions EAC en appui sur **le partenariat**
- 3 – Donner de la **capacité d'agir aux enseignants** en matière d'EAC
- 4 – Encourager l'**engagement** des élèves dans les projets
- 5 – Permettre une **sensibilisation progressive et accompagnée** de l'élève à la diversité des pratiques artistiques et culturelles en vue de leur **autonomie**
- 6 - Faciliter le **pilotage de l'EAC** par les chefs d'établissement
- 7 – Fédérer les acteurs éducatifs et culturels d'un même **territoire**.
- 8 – Tracer les lignes d'un **parcours EAC cohérent** pour chaque élève
- 9 – Construire une **articulation logique** entre le Pass Culture scolaire et sa version + 18
- 10 – Faciliter l'**égalité d'accès de tous** à la culture

Fonctionnement du pass Culture



Le pass Culture "18 ans"

Mission

- renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 18 ans

Méthode

- portage par la **SAS pass Culture**, en charge de la mise en œuvre du service depuis juillet 2019
- **expérimentation** pendant deux ans sur 14 départements pour **co-construire** avec les **jeunes**, les **acteurs culturels** et les **relais socio-éducatifs** un produit qui répond le mieux possible à la mission

Généralisation en mai 2021

- **800 000 jeunes** de 18 ans ont désormais accès à un compte crédité de **300€** utilisable pendant **24 mois**
- réservation parmi un large catalogue, proposé par **10 000 acteurs culturels** sur l'ensemble du territoire

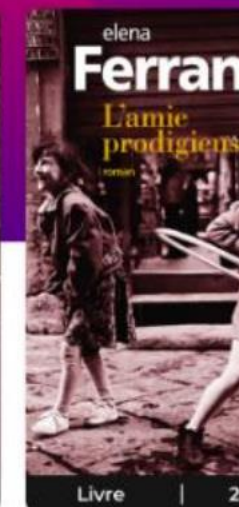
Bonjour Célia

Tu as 153,10€ sur ton pass

C'est nouveau



Le Joker
À partir de 12 €



L'amie prodigieuse
8,99€

Prochainement autour de toi



Théâtre | 1,2km



Musique | 1,2km

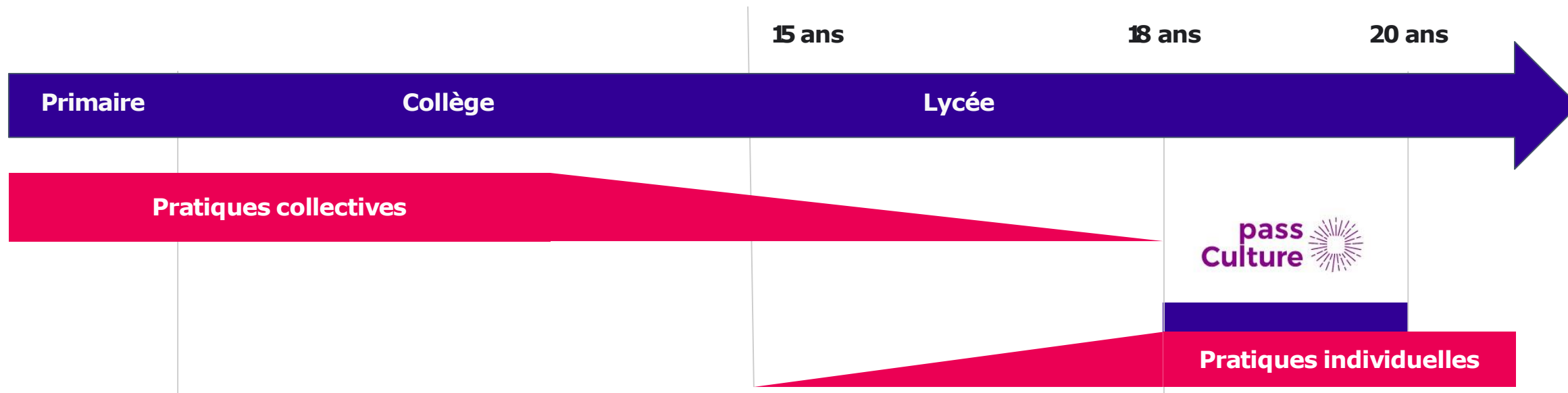


Th

Fonctionnement de la part individuelle



Pourquoi étendre aux moins de 18 ans ?



La part individuelle

Pourquoi ?

- **Accompagner progressivement les jeunes vers les choix individuels et autonomes**

Comment ?

- En permettant à **tous les jeunes de 15, 16 et 17 ans** d'accéder à un crédit à dépenser sur l'application pass Culture
- En **construisant progressivement** des parcours **éditorialisés** et en mettant en place une **continuité avec le parcours EAC**

Quoi ?

- Toutes les catégories éligibles aux 18 ans, en dehors des offres numériques payantes (streaming vidéo ou musical...) et des jeux vidéo

Combien ?

- 17 ans : 30€
- 16 ans : 30€
- 15 ans : 20€

Quand ?

- 17 ans : 10 janvier 2022
- 16 ans : 20 janvier 2022
- 15 ans : 31 janvier 2022

Démonstration

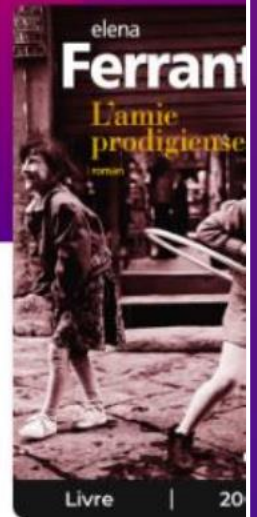
Bonjour Célia

Tu as 153,10€ sur ton pass

C'est nouveau



Le Joker
À partir de 12 €

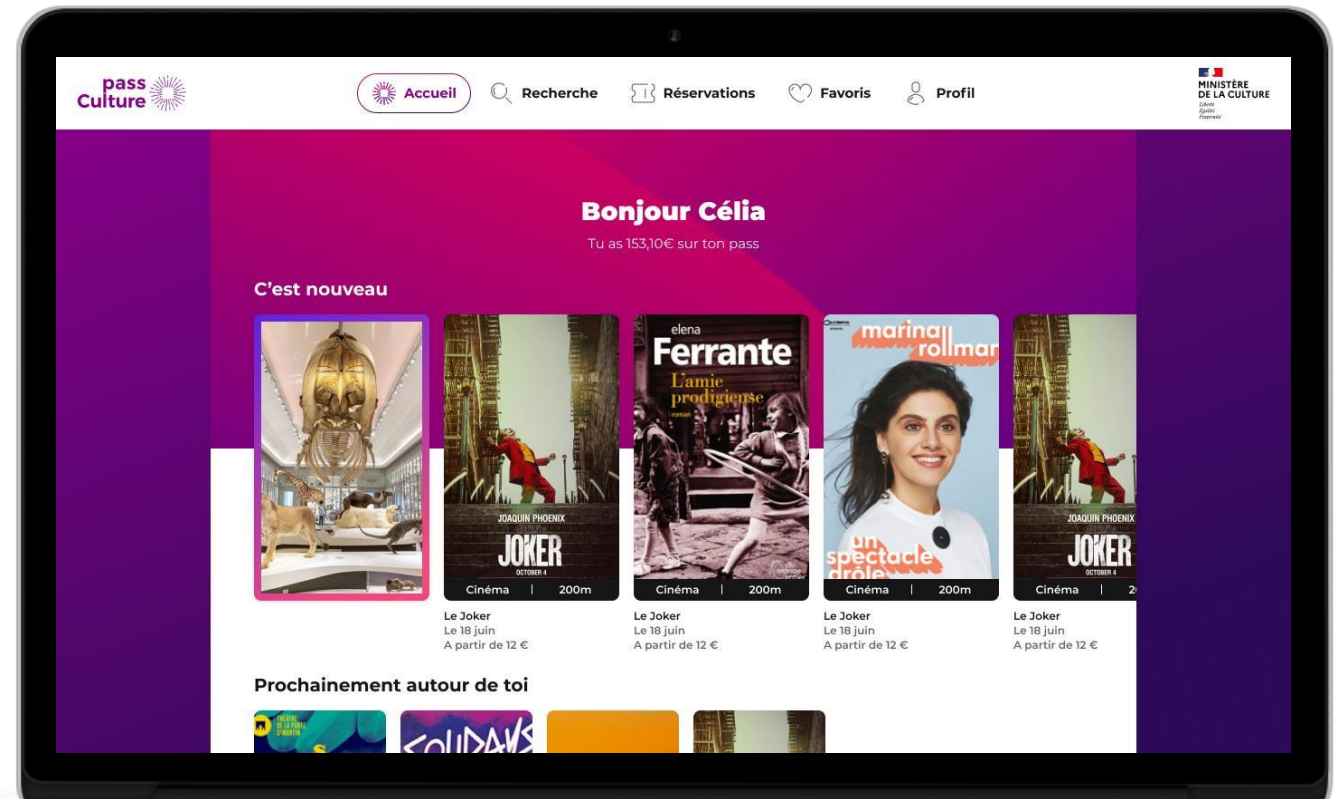


L'amie prodigieuse
8,99€

Prochainement autour de toi



Accès à l'application



Éligibilité à l'octroi de crédit

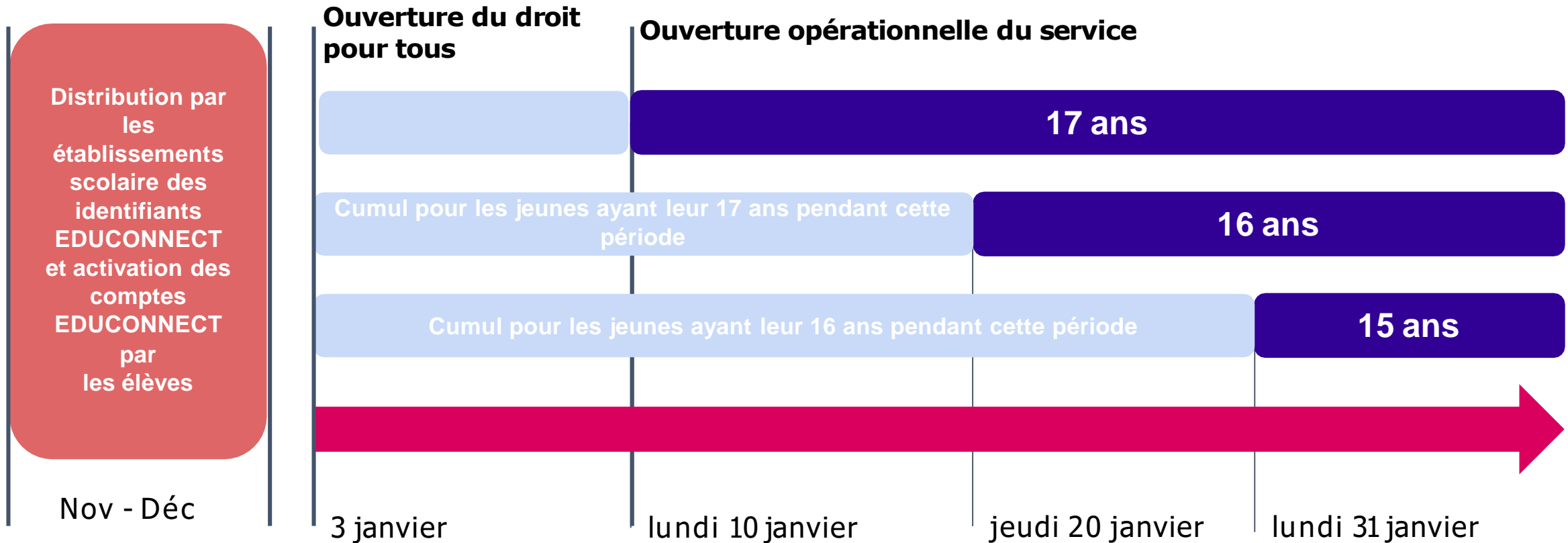
Les élèves vont télécharger l'application sur leur téléphone portable ou utiliser le site web pass Culture,

Ils ouvrent un compte.

Ils renseignent leurs identifiants **EDUCONNECT** pour débloquer leurs crédits.



Calendrier et Lissage progressif de l'ouverture individuelle



Ex : un jeune ayant eu ses 17 ans le 15 janvier sera crédité de 30€ + 30€. En effet :

- il avait le droit à 30€ pour ces 16 ans qu'il aurait pu demander entre le 10 et le 15 janvier alors que le service ne lui était pas ouvert
- il a le droit à 30€ du fait de ces 17 ans au 15 janvier

EDUCONNECT

**Les chefs d'établissement
distribuent aux élèves
les identifiants EDUCONNECT**

Accès sur l'intranet des chefs d'établissement aux fonctionnalités EDUCONNECT



ARENA -

 Outil de gestion des identités et habilitations

Administration des comptes EDUCONNECT
(ou)

Administration des comptes élèves des élèves



Lors de l'accès au module d'administration des comptes, une page d'accueil s'affiche.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

EduConnect - Administration des comptes

4500000J LP LYC METIER Auguste Rodin

Accueil | **Élèves** | Responsables | Statistiques | Paramétrage

Accueil | Choisir un établissement

Nom du Chef d'établissement **Documentation**

Accès au guide

Accès aux comptes des élèves

Accès aux comptes des responsables

Accès aux paramètres des notifications élèves / responsables

Les responsables sont les responsables légaux des d'élèves (les parents, etc.)

Les identifiants sont édités et peuvent être distribués

Bonjour Prénom NOM,

L'établissement scolaire XXX met à votre disposition un compte « EduConnect ».

...

Pour activer votre compte, allez à l'adresse internet communiquée par l'établissement scolaire.

Sur la page de connexion EduConnect, renseignez les identifiant et mot de passe ci-dessous.

Compte EduConnect :

Identifiant : P.NOM 12

Mot de passe provisoire : VUXBD2F

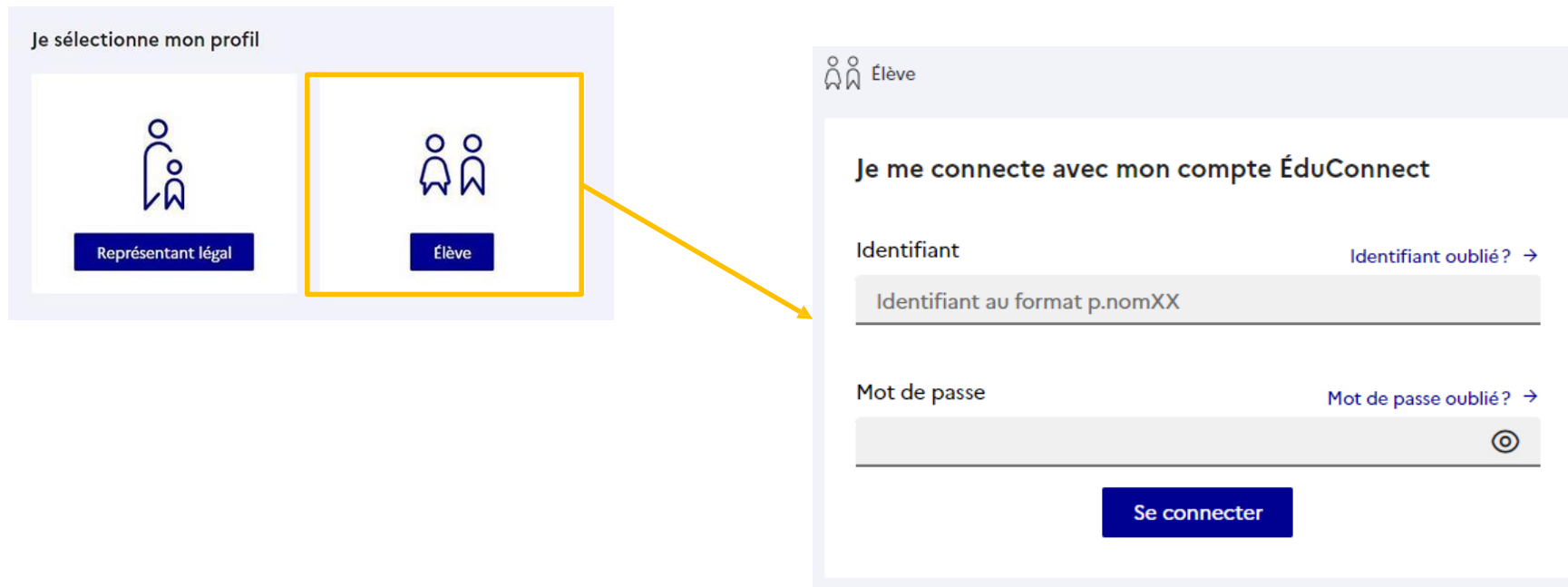
EDUCONNECT

Les élèves activent les comptes EDUCONNECT

**Pour permettre à tous
les élèves d'activer leur
compte, il est conseillé
de faire la manipulation
avec eux en salle
informatique dans
l'établissement.**

L'élève active son compte

Il se connecte à l'adresse indiquée lors de la distribution de ses identifiants.



Je sélectionne mon profil

Représentant légal

Élève

Élève

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant [Identifiant oublié? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe [Mot de passe oublié? →](#)

Se connecter

Parcours d'activation sur EDUCONNECT

👤 Elève

Activation du compte

Je choisis mon nouveau mot de passe

Aide à la création de mot de passe sécurisé [?](#)

Mot de passe

Fort

- Doit contenir 1 majuscule
- Doit contenir 1 minuscule
- Doit contenir 1 chiffre
- Doit contenir 1 caractère spécial parmi ! ? @ # \$ () { } [] _ & = + - % * < > € μ / . ; :
- Doit contenir 8 caractères minimum

Confirmation du nouveau mot de passe

Précédent Suivant

Choisir un nouveau mot de passe
C'est une action de sécurisation du compte.

👤 Elève

Activation du compte

Je confirme mon identité

Né le

JJ MM AAAA

Je renseigne une adresse mail (facultative)

Indiquez, si vous le souhaitez, une adresse mail valide pour pouvoir récupérer votre identifiant EduConnect ou votre mot de passe en cas d'oubli.

Je renseigne mon adresse mail

Précédent Confirmer

Confirmer son identité avec sa date de naissance

Possibilité de renseigner une adresse mail

Votre compte a été activé avec succès

Notez votre identifiant ÉduConnect. Vous en aurez besoin pour votre prochaine connexion.

a.

Fonctionnement de la part collective



La part collective

Pourquoi faire ?

- La part collective du pass Culture est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par des professeurs (cf. article 4-2 du décret)

Comment ?

- En permettant, via ADAGE, de proposer aux **rédacteurs de projet** de réserver des offres collectives proposées par les acteurs culturels

Quoi ?

- *Dans un premier temps* uniquement des **offres aux montants forfaitaires (sorties ou interventions en classe)**
- *Dans un second temps* et en fonction des retours, le périmètre des offres sera progressivement élargi

Combien ?

- 4^{ème} et 3^{ème} : 25€ par élève (**16,7 euros** au 1^{er} janvier*)
- 2^{nde} : 30€ par élève (**20 euros** au 1^{er} janvier*)
- 1^{ère} et T^{ale} : 20€ par élève (**13,3 euros** au 1^{er} janvier*)

Le **crédit de dépense** est attribué annuellement à l'EPLÉ sur la base de ses effectifs. Il n'y a pas de transfert de fonds.

Quand ?

- début janvier 2022 pour tous les EPLÉ et les établissements de l'enseignement privé sous contrat
- mars 2022 pour les établissements des ministères des Armées, de l'Agriculture et de la Mer.

Le pass Culture part collective

Ce qu'il est

- un plus par rapport aux dispositifs existants : des moyens financiers importants et nouveaux
- un moyen supplémentaire pour atteindre l'objectif de la généralisation et du 100%EAC
- une opportunité d'enrichir et d'initier les projets : les offres pass Culture sont des composantes des projets pédagogiques **construits en partenariat.**

Ce qu'il n'est pas

- un remplacement - il ne se substitue pas aux dispositifs existants (appel à projets ADAGE, dispositifs des collectivités...)
- les offres collectives ne doivent pas être considérées comme simples propositions commerciales. Il appartient aux professeurs d'en apprécier la qualité au regard de leur projet pédagogique.

Le chef d'établissement ou directeur d'établissement est **responsable de la répartition de l'enveloppe allouée** au titre de la part collective du « pass Culture » au sein de son établissement.

Il veille à **favoriser l'égal accès de tous** les élèves d'un même niveau scolaire aux activités artistiques et culturelles.

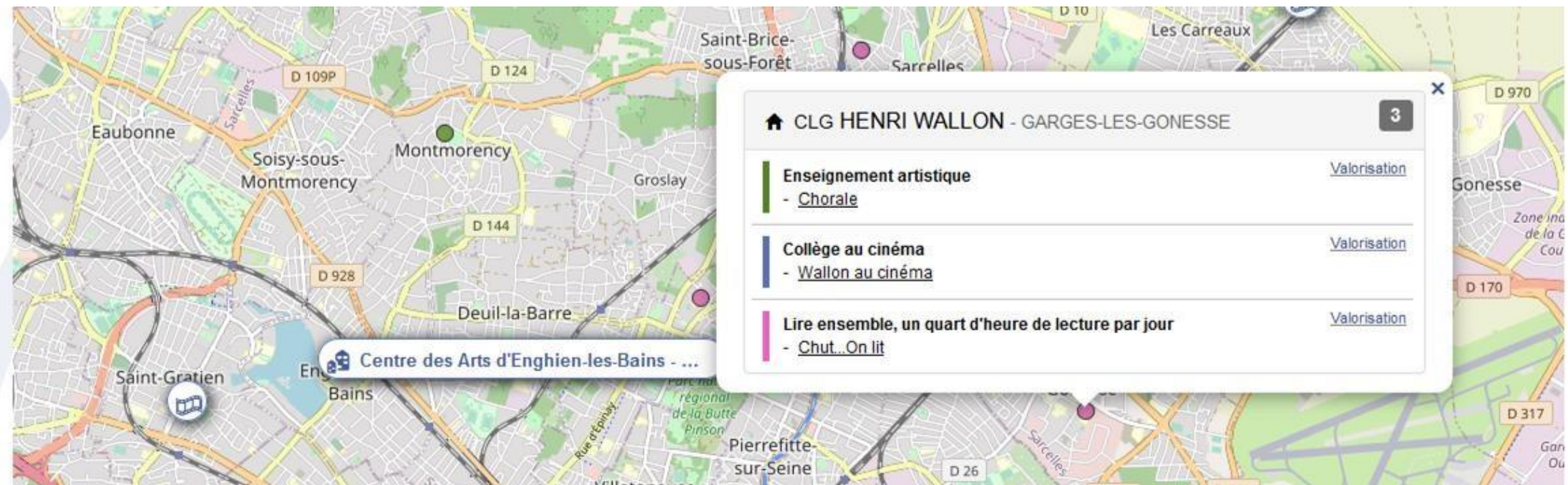
Il **valide les offres** culturelles proposées par les équipes pédagogiques figurant parmi les offres éligibles.

**La part
collective**

**ADAGE :
Unique voie
d'accès à la part
collective**

Ce que permet déjà ADAGE

- Consulter l'ensemble des projets EAC réalisés dans l'établissement scolaire et dans l'académie
- Accéder à des ressources pour monter les projets (cartographie de partenaires, contacts, documentation)
- Déposer en ligne un dossier de demande de subvention pour des projets EAC
- Suivre le parcours EAC de chaque élève
- Editer une attestation de parcours EAC pour chaque élève



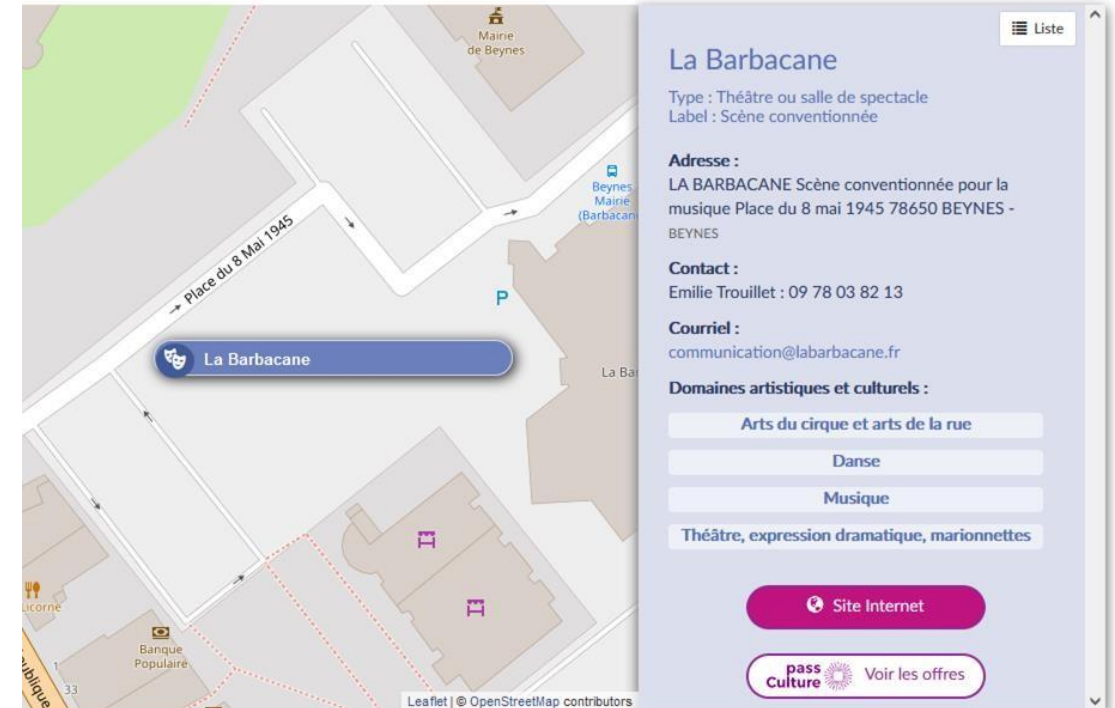
Ce que permettra l'association ADAGE-pass Culture part collective

Un atout pour faciliter le dialogue partenarial

Accéder directement aux propositions pass Culture des **lieux culturels de proximité** avec géolocalisation.

Cartographie ADAGE et catalogue pass Culture accessibles à tous les personnels de l'établissement scolaire.

Entrer en contact avec les structures culturelles, notamment les responsables des relations publiques des lieux culturels.



Accompagner les élèves vers leur autonomie culturelle et créer les conditions de leur inscription dans un environnement culturel de proximité.

Un atout pour simplifier les démarches administratives



Gestion du budget pass Culture par le chef d'établissement

⇒ page de suivi pass Culture pour pilotage sur ADAGE

Facilité de mise en œuvre des préservations (simple option posée sur l'offre pass Culture)

⇒ préservation en un clic sur ADAGE par le rédacteur de projet ou le chef d'établissement.
Pas de bon de commande.

Engagement simplifié du budget sur une offre par le chef d'établissement.

Crédit de dépense alloué à l'établissement. Pas de trésorerie dans l'établissement.
⇒ **validation en un clic sur ADAGE par le chef d'établissement.**

Paiement automatisé de l'offre une fois celle-ci réalisée.

Pas de facture.
⇒ mise en paiement automatique par la SAS pass Culture en fonction du calendrier de réalisation de l'offre

Un outil au service du pilotage et des instances

Information au CA **sans nécessité de vote** quand le projet est intégralement financé par pass Culture

⇒ pour faciliter la présentation des actions, extraction pdf de l'ensemble des projets par ADAGE

Le chef d'établissement peut, s'il le souhaite, s'appuyer sur **le conseil pédagogique** pour construire et approuver les projets utilisant le pass culture, à partir du diagnostic ADAGE.

⇒ Recensement ADAGE et outils statistiques et de suivi

 Volet culturel du projet d'établissement 2020-2021	
CLG ARIANE- GUYANCOURT - 078	
Labellisation E3D : OUI	
Bassin : 078F-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	
Chef d'établissement : M. NOM PRENOM 00 00 00 00 00 - ce.XXXXXXXXX@ac-academie.fr	
Professeurs référents culture :	
- Mme NOM106032 PRENOM - GESTION MATERIELLE prenom.nom106032@ac-academie.fr	
- MM NOM502 PRENOM - LETTRES MODERNES prenom.nom502@ac-academie.fr	
Axes du volet culturel :	
- 1. Assurer la réussite de tous les élèves en adaptant les pratiques, en utilisant les projets pour lutter contre le décrochage.	
- 2. Construire le citoyen éclairé. Faire du collège un lieu de rencontres, d'ouverture et d'épanouissement.	
Analyse de la situation :	
L'EAC est très développée au collège Ariane par la proximité des partenaires culturels: la Ferme de Bel Ebat, la salle d'exposition de Guyancourt, les Ecritures contemporaines... Grâce au soutien de la Fondation Carasso et au	

**La part
collective**

**Actions à conduire par les
chefs d'établissement
à partir de novembre 2021**

Formation et information

- Formation des chefs d'établissement par les DAAC
- Nomination d'un référent culture par collège et par lycée
→ les chefs d'établissement doivent faciliter la formation des référents culture par les DAACS
- Organisation et conduite de sessions d'information en établissement (présentiel recommandé si possible) à destination du corps professoral, de l'ensemble des personnels et des délégués : collégiens, lycéens et délégués de classe.
Le chef d'établissement dispense ces sessions en lien avec le **référént culture**.

Le professeur référent culture

Ce qu'il fait

- Il suit la formation proposée par la DAAC
- Il aide les collègues à saisir les actions, évènements, projets et enseignements artistiques dans ADAGE
- Il accompagne le chef d'établissement
- Il peut organiser des temps de travail avec ses collègues selon les habitudes de l'EPLE

Ce qu'il ne fait pas

- La communication à destination des équipes pédagogiques est assurée par le CE
- Il ne remplit pas ADAGE à la place de ses collègues
- Il ne valide pas les offres pass Culture de ses collègues et il n'arbitre pas entre plusieurs projets déposés.

La reconnaissance de la mission du référent culture se traduit par le versement d'une rémunération supplémentaire sous forme indemnitaire (IMP) au taux annuel de 625 €, le taux de 1250 € peut être versé si la charge effective de travail le justifie (circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015)."

Les offres collectives pass Culture ...

... sont l'**opportunité** de créer de nouveaux projets, notamment pour des élèves sans projet.

... vont **enrichir** des projets déjà existants :

- en associant un partenaire culturel
- en associant des groupes-classes supplémentaires
- en proposant une action **complémentaire** de celle déjà financée dans le projet (pratique artistique, rencontre, médiation, etc.). *Attention par ex: si un artiste mène des ateliers avec un groupe, le pass ne peut financer des heures de pratique supplémentaires pour ce même groupe.*

Besoin d'un état des lieux
des projets existants et des projets en gestation ou en préparation

LE RECENSEMENT ADAGE

Le Recensement

Il permet d'afficher de manière exhaustive les projets, actions, évènements et enseignements artistiques d'un établissement scolaire.



The screenshot shows the Adage web application interface. At the top, there is a navigation bar with the Adage logo and menu items: Administration, Recensement (selected), Suivi des projets, Ressources, and Mon compte. On the right, there is a user profile section for 'COMPTES TEST' (Administrateur technique) with a DECONNEXION button. Below the navigation bar, the main content area is titled 'Volet culturel du projet d'établissement' for the 2020-2021 period. The school name 'CLG ARIANE - GUYANCOURT' is displayed. Three categories are shown with their respective counts: 'Enseignements artistiques' (1), 'Projets d'éducation artistique et culturelle' (5), and 'Actions et évènements culturels' (2). Each category has a link for 'Documents d'accompagnement'.

Il permet aussi de générer les attestations individuelles du parcours EAC des élèves et le volet culturel du projet d'établissement.

Le chef d'établissement doit demander à ses équipes dès novembre de recenser :

- **les projets "existants"**

Il s'agit de tous les projets actés pour l'année 2021-22 (appel à projets ADAGE, dispositifs des collectivités,....).

Souvent ces projets sont déjà financés.

- **les projets à venir sur l'année scolaire 2021 - 2022**

Il s'agit de tous les projets qui pourraient être créés grâce au pass Culture.

La création de ces projets se fait au fil de l'année.

**La part
collective**

**utilisation de la
part collective
à partir de janvier 2022**

Comment favoriser l'égal accès de tous les élèves d'un même niveau scolaire aux activités artistiques et culturelles ?

Outil statistique ADAGE

CLG AUX QUATRE VENTS - LANMEUR



Enseignements artistiques

[En savoir plus](#)
[Documents d'accompagnement](#)



Projets d'éducation artistique et culturelle

[En savoir plus](#)



Actions et événements culturels

[En savoir plus](#)

Statistique :  XLS

Catégories d'actions	TOTAL		6EME		5EME		4EME		3EME	
Enseignements artistiques	24	7 %	12	12 %	4	5 %	1	2 %	7	8 %
Projets d'éducation artistique et culturelle	99	26 %	26	26 %	0	0 %	73	77 %	0	0 %
Actions et événements culturels	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
TOUTES CATEGORIES CONFONDUES	122	32 %	38	38 %	4	5 %	73	77 %	7	8 %

Comment identifier des classes prioritaires ?

Suivi des élèves en fonction du nombre de projets dont ils bénéficient (ou pas)

Suivi des élèves



× CLG AUX QUATRE VENTS - LANMEUR

Rechercher un élève

Période :

2021-2022

Niveau de classe :

Tous

Regroupement : Classe

266 

dans 12 classes

Tout déplier

Réactualiser la liste

Catégorie :

Toutes

Type de dispositif :

Tous

Type de partenaire :

Indifférent

Partenaire culturel :

Tous

Nombre d'actions :

Aucune

Domaine artistique et culturel :

Indifférent

3A

23 

Identifier des offres postées par des structures

- prendre connaissance des offres dans l'onglet ressources ADAGE ;
- identifier les offres adaptées aux classes en fonction des ambitions pédagogiques.

ou

Construire des offres

- contacter une structure de l'annuaire ADAGE ;
- co-construire une offre qui sera publiée par la structure.

Validation des offres

Page de suivi et de gestion des offres Collectives et des projets auxquels elles sont associées

Suivi des actions pass Culture

× CLG FLORA TRISTAN - CARRIERES-SOUS-POISSY

2021-2022 ▾

 Budget prévisionnel : 5 450 €


Suivi budgétaire

Pré-réservé	Réservé	Consummé	Solde prévisionnel 
260 €	1 160 €	0 €	4 290 €

Actions pass Culture associées à un projet Adage

Enseignement artistique


- Chorale

 TEST3 - le 14/01/2022 à 12:00

Réservé **260 €**   ▾

Projet d'éducation artistique et culturelle


- Projet 1

 TEST 1 - le 15/12/2021 à 14:00

Réservé **900 €**   ▾

Projet d'éducation artistique et culturelle

- test

 TEST3 - le 14/01/2022 à 12:00

Pré-réservé **260 €**    ▾

Les offres pass Culture doivent être associées à des actions et projets par les rédacteurs de projets.

Réalisation de l'action et paiement de la structure culturelle

Si le projet se déroule dans le calendrier prévu, la mise en paiement de l'offre est automatique.

L'acteur est remboursé à 100% par la SAS pass Culture, une fois l'activité effectuée.

Les offres pass Culture doivent être réalisées avant le 31 août, pas de report de crédit sur l'année suivante.

Bilan

Le chef d'établissement demande à ce que le bilan du projet soit renseigné dans ADAGE. Le bilan est utile :

- à l'équipe pédagogique pour évaluer l'action ;
- au chef d'établissement pour apprécier la dynamique de sa politique EAC et la relation avec les partenaires ;
- à la DAAC pour mesurer les réalisations, la qualité des partenariats engagés et piloter les appels à projets futurs.

Calendriers et Ressources



Calendrier de formation et d'information

Les ressources académiques

- **Un plan de formation des professeurs référents culture sur l'appropriation de l'outil à l'échelle de chacun de vos territoires éducatifs.**

Ces temps de formation sont accueillis par les structures culturelles territoriales :

- **Mardi 09 novembre** : La Barbacane à Beynes - Territoire **Ouest académique**
 - **Mardi 16 novembre** : Musée Français de la photographie de Bièvres - Territoire de **Paris-Saclay**
 - **Mardi 16 novembre** : Espace Marcel Carné – Territoire de **Cœur d'Essonne**
 - **Mercredi 17 novembre** : Centre des Arts d'Enghien – Territoires de **Plaine Vallée et Roissy Pays de France**
 - **Jeudi 18 Novembre** : Théâtre Montansier à Versailles – Territoire de **Versailles Grand Parc**
 - **Vendredi 19 Novembre** : Théâtre l'Azimut et Conservatoire de Châtenay-Malabry - Territoires de **Vallée Sud Grand Paris et Grand Paris Seine Ouest**
 - **Mardi 23 Novembre** : Ciné 7 à Elancourt - Territoire de **Saint Quentin en Yvelines**,
 - **Jeudi 25 Novembre** : CDN de Sartrouville - Territoire de **Saint Germain Boucles de Seine**,
 - **Vendredi 26 Novembre** : Maison du Parc naturel régional du Vexin français - Territoire **Nord académique**,
 - **Mardi 30 Novembre** : Théâtre de la Nacelle à Aubergenville - Territoire de **Grand Paris Seine et Oise**,
 - **Mardi 30 Novembre** : Points Communs à Cergy - Territoires de **Val Parisis et Cergy-Pontoise**,
 - **Mercredi 1^{er} décembre** : Théâtre intercommunal d'Etampes – Territoire **Sud académique**,
 - **Jeudi 2 décembre** : Bords de Scènes à Juvisy - Territoires de **Val d'Yerres, Orée de la Brie**,
 - **Vendredi 3 décembre** : Conservatoire Edgar Varèse à Gennevilliers - Territoire de **Boucle Nord de Seine**,
 - **Mardi 7 décembre** : Le Château de La Malmaison à Rueil-Malmaison Territoire de **Paris Ouest La Défense**,
 - **Jeudi 9 décembre** : Conservatoire d'Evry - Territoire de **Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart**.
- **Vendredi 3 décembre prochain de 11h à 12h – Webinaire académique sur l'appropriation de l'outil.**
 - **Jeudi 16 décembre 2021 - Séminaire « De l'éducation artistique et culturelle à l'émancipation culturelle » prévu à l'institut du monde arabe en présence de Jack Lang, président de l'IMA et de Charline Avenel, rectrice de l'académie de Versailles.** <https://www.ac-versailles.fr/actualites/seminaire-academique-de-l-education-artistique-et-culturelle-a-l-emancipation-culturelle-124447>